

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Paspébiac

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-506
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 14 juin 2021, le règlement numéro 2021-506 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicables des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

QUE ce règlement est en vigueur en date du 21 juillet 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

ADOPTÉ

Donné à Paspébiac, le 28 juillet 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Daniel Langlois, directeur général et greffier